

## **Diplôme d'État Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale DE TISF**

**Code RNCP**  
39680

**Code formation**  
46033206

**Niveau**  
4 – Bac

### **Objectifs et contexte de la certification**

- Le TISF intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide lors de circonstances particulières : décès, hospitalisation, grossesse pathologique, naissance, longue maladie, handicap, difficultés sociales, etc. Il **accompagne** les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou en situation d'exclusion. **Son objectif est de préserver leur autonomie et de les soutenir**, en les aidant dans leur quotidien.
- Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution de la famille ou de la personne aidée, dans son environnement proche ou en établissements sociaux et médico-sociaux.
- Il est employé en grande majorité par les associations d'aide à domicile ou les établissements sociaux et médico-sociaux comme les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap, résidences pour personnes âgées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) centres maternels foyers de l'enfance, etc.)
- Il intervient à toutes les étapes du projet personnalisé dans le **respect du droit et des libertés des personnes** dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination. Il accompagne les apprentissages et soutient le développement des capacités de socialisation, d'autonomie et d'insertion des personnes. Il participe à l'organisation de la vie quotidienne dans l'établissement et anime des temps individuels et collectifs.
- Il **contribue au développement de la vie familiale** et soutient tout particulièrement la fonction parentale par exemple en aidant à prendre soin du nourrisson si les parents sont dans l'impossibilité temporaire de faire face au quotidien (hospitalisation, handicap, etc.).
- Il peut intervenir dans le cadre de la **protection de l'enfance**, à la demande des services du département quand il y a notamment maltraitance, violence ou divorce difficile. Lorsque la garde de l'enfant est retirée aux parents, il peut être amené à participer aux visites en présence de tiers et à en assurer le bon déroulement.
- Il conduit des **actions individuelles ou collectives** dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial nécessaire à la coordination des activités, à la continuité de l'accompagnement et à la qualité du service rendu à la personne et à son entourage.

## Activités visées

- Le technicien de l'intervention sociale et familiale participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets personnalisés dans le cadre du projet d'établissement et de service, veille au développement des potentialités de la personne et de la sphère familiale ;
- Il participe à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne ; il contribue à la mise en œuvre au quotidien d'actions collectives et individuelles, de projets collectifs ou personnalisés adaptés, facilite l'accès aux ressources de l'environnement ; il construit et anime des activités dans le domaine de l'accès à la citoyenneté ;
- Le technicien de l'intervention sociale et familiale accompagne le(s) parent(s)/ futur(s) parent(s) et la sphère familiale lors de tout changement important de la vie notamment l'accueil d'un enfant ;
- Il participe au bien-être, à la socialisation et au développement de l'enfant/du jeune et soutient le(s) parent(s) dans l'éducation de l'enfant/du jeune ;
- Dans certains cas il peut être amené à participer aux visites en présence de tiers en s'assurant de leur bon déroulement ;
- Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce ses activités au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et participe de manière active aux réunions institutionnelles. Il entretient des relations professionnelles avec les partenaires concernés par la mise en œuvre du projet personnalisé et peut organiser des activités éducatives en partenariat sur le territoire.

## Blocs de compétences

La formation est répartie en **3 blocs de compétences** pour un total de **950 heures de cours théoriques** :

### Bloc 1

#### Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

420  
heures

- Participer au projet personnalisé
  - Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne /la sphère familiale
  - Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne /la sphère familiale et l'équipe
  - Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe
  - Participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne /la sphère familiale et l'équipe
- Participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne
  - Mobiliser les actes de la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne /la sphère familiale
  - Accompagner la personne /la sphère familiale dans les activités de la vie sociale
- Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social

## Bloc 2

### Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction

380  
heures

- Soutenir le(s) parents/la sphère familiale à tout changement de la vie familiale
  - Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'accueil de l'enfant/ du jeune
  - Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans des situations de modification importante de la vie
- Accompagner les parent(s)/la sphère familiale dans l'éducation et le développement de l'enfant/jeune
  - Participer en lien avec le(s) parents/la sphère familiale au bien-être aux différents stades de développement de l'enfant/du jeune
  - Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant/du jeune
  - S'assurer du bon déroulement des visites en présence de tiers
- Communiquer dans le cadre du soutien à la fonction parentale

## Bloc 3

### S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

150  
heures

- Accompagner la personne/la sphère familiale dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial
  - Participer au travail d'équipe
  - Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires
- Participer à la vie de l'institution
  - Contribuer au projet de l'établissement ou de service
  - Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement
- Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial

## Référentiel

Le référentiel est disponible ici :

[www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39680/](http://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39680/)

## Modalités d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, l'apprenti(e) doit obtenir pour chaque bloc de compétence une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve :

BC	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve
1	Rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation	<p>L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation théorique et pratique du candidat.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction individuelle de la note de réflexion qui servira de support à l'épreuve orale ;</li> <li>- soutenance orale individuelle qui permettra au candidat d'explicitier et d'approfondir des éléments présentés dans la note de réflexion.</li> </ul> <p>Épreuve organisée par et/dans l'établissement de formation.</p>	<p>Soutenance orale de 30 minutes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps de présentation : 5 à 10 minutes ;</li> <li>- temps d'échanges : 20 à 25 minutes</li> </ul>
2	Dossier de pratiques professionnelles	<p>L'épreuve consiste, à partir de la période de formation pratique ou de l'activité professionnelle, en l'élaboration d'un dossier de pratiques professionnelles rendant compte de la contribution du candidat au soutien dans l'exercice de la fonction parentale et analysant son positionnement professionnel.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rédaction individuelle du dossier de pratiques professionnelles</li> <li>- soutenance individuelle du dossier de pratiques professionnelles qui permettra au candidat d'explicitier et d'approfondir des éléments présentés dans le dossier.</li> </ul> <p>Épreuve organisée en centre d'examen par la DREETS.</p>	<p>Soutenance orale de 30 minutes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps de présentation : 5 à 10 minutes ;</li> <li>- temps d'échanges : 20 à 25 minutes</li> </ul>
3	Etude de cas	<p>L'épreuve consiste en une analyse à partir d'une étude de cas.</p> <p>L'étude de cas porte sur une situation de coopération professionnelle possiblement rencontrée par technicien de l'intervention sociale et familiale.</p> <p>Épreuve organisée par et/dans l'établissement de formation.</p>	<p>Devoir sur table d'1 h 30</p>